

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique Ville de Rouen 2026-2028

Table des matières

Introduction	3
Définition de l'accessibilité numérique	3
Cadre législatif et réglementaire	3
1. Politique d'accessibilité de la Ville de Rouen.....	3
Politique d'accessibilité de la Ville de Rouen.....	3
Politique d'accessibilité numérique de la Ville de Rouen.....	4
2. Prise en compte de l'accessibilité numérique.....	4
Etat des lieux	4
Identification des axes de travail et d'amélioration	4
Ressources humaines affectées à l'accessibilité numérique.....	5
Ressources financières affectées à l'accessibilité numérique.....	6
Référentes accessibilité numérique	6
3. Périmètre	7
4. Montée en compétences des agents	7
Actions de formation et de sensibilisation des agents	7
Prise en compte des compétences ou connaissances requises dans les fiches de poste et dans les processus de recrutement	8

5. Ressources et expertises externes	8
6. Intégration de l'accessibilité numérique dans les projets.....	9
7. Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles	9
8. Tests utilisateurs	9
9. Plans annuels.....	9

Introduction

Définition de l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services et contenus numériques compréhensibles et utilisables par tous, y compris les personnes en situation de handicap.

Cadre législatif et réglementaire

L'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

1. Politique d'accessibilité de la Ville de Rouen

Politique d'accessibilité de la Ville de Rouen

Depuis de nombreuses années, l'accessibilité est au cœur des préoccupations de la Ville de Rouen. La politique municipale dans le champ du handicap repose sur deux axes principaux :

- L'amélioration de l'ensemble de la chaîne de déplacement sur l'espace public et l'accès aux Etablissements Recevant du Public (ERP).
- La volonté de rendre accessibles les services municipaux, afin que chaque personne en situation de handicap puisse exercer pleinement sa citoyenneté.

Par ailleurs, la Ville de Rouen et la Métropole de Rouen Normandie ont mis en œuvre une démarche commune de Numérique Responsable, et sont labellisés Numérique Responsable Niveau 2 depuis Juin 2025. L'engagement 9 de la feuille de route « Cap Numérique Responsable » publiée en décembre 2024 porte sur l'amélioration des services avec et pour les usagers, comprenant une action clé identifiée sur l'adaptation des interfaces des services numériques pour garantir leur

accessibilité, notamment via des outils de design inclusifs. Pour plus d'informations consultez la feuille de route « [Cap Numérique Responsable](#) ».

Politique d'accessibilité numérique de la Ville de Rouen

La Ville de Rouen s'engage à prendre en compte l'accessibilité numérique dans ses stratégies numérique et d'accessibilité.

L'élaboration de ce premier Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique illustre notre volonté d'améliorer l'accessibilité numérique des contenus et services numériques pour tous.

Le Schéma pluriannuel et les avancées des travaux sont présentés chaque année à la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA).

2. Prise en compte de l'accessibilité numérique

Etat des lieux

Avant d'adopter un Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique, la Ville de Rouen a fait le choix de travailler le sujet de l'accessibilité numérique par la mise en place d'actions concrètes et opérationnelles au cours des dernières années afin de gagner en compétences et de bénéficier d'un schéma pluriannuel de mise en accessibilité qui se veut le plus pertinent et réaliste possible.

La Ville de Rouen participe à des réseaux de collectivités sur l'accessibilité numérique et s'implique sur les actions collectives visant à pousser les éditeurs à se conformer aux obligations légales.

Identification des axes de travail et d'amélioration

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la Ville de Rouen s'engage pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses services de communication en ligne.

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- Une adaptation des pratiques de travail internes pour une systématisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique lors de la production et la gestion des documents, des sites web et des applications concernées.
- La sensibilisation, la formation et la montée en compétences de l'ensemble des agents de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique ainsi que tout agent administrant ou contribuant au contenu de solutions numériques.
- La montée en compétences de nos formateurs internes à une utilisation des outils qui garantit une bonne accessibilité numérique des contenus produits.
- Une sensibilisation de l'ensemble des agents de la collectivité sur ce que signifie l'accessibilité numérique.
- Une refonte des procédures de marché pour intégrer systématiquement des clauses d'accessibilité numérique efficaces lors de l'achat de solutions numériques, notamment en interrogeant les candidats sur leur manière d'appliquer l'accessibilité numérique.
- La prise en charge systématique des problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés d'accès à des ressources en ligne.

Ressources humaines affectées à l'accessibilité numérique

Un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué pour proposer et déployer les actions visant à améliorer l'Accessibilité Numérique de l'ensemble des solutions de la collectivité. Ce groupe est composé d'agents de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, de la Direction des Transitions (en charge du pilotage de la mise en accessibilité des services municipaux) et de la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

Une fois par an, un suivi du plan d'action d'accessibilité numérique est présenté et validé en comité de pilotage « Accessibilité Handicap » de la Ville de Rouen, présidé par l'Adjointe ou l'Adjoint en charge de la Démocratie locale et participative, égalité

femmes-hommes, handicap et lutte contre les discriminations. Le comité peut être réuni en fonction de sujets d'actualités ou de besoins d'arbitrage.

Ressources financières affectées à l'accessibilité numérique

Un budget est voté annuellement pour nous permettre de former les administrateurs des portails Web et les développeurs Web, sensibiliser les contributeurs éditoriaux et faire auditer par un prestataire partenaire la conformité au RGAA des portails.

Le choix des portails audités est déterminé en comité de pilotage « Accessibilité Handicap ». Il répond à plusieurs critères :

- Le trafic généré par le portail (nombre de visites),
- Le public cible du portail,
- Les actualités des portails (projets d'évolution ou de refonte notamment).

Référentes accessibilité numérique

Deux référentes ont été désignées et copilotent le sujet de l'accessibilité numérique :

- Chargée de mission Accessibilité Handicap à la Direction des Transitions, dont le rôle est de mettre en place la politique Handicap de la Ville de Rouen.
- Chargée de projets à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique.

Pour toute question relative à la stratégie d'accessibilité numérique de la Ville de Rouen en général vous pouvez contacter la chargée de mission Accessibilité Handicap :

- Par mail rouen.handicap@rouen.fr ou par téléphone [02 35 08 69 00](tel:0235086900) (standard téléphonique de la Mairie de Rouen).

3. Périmètre

La Ville de Rouen s'engage à travailler en priorité sur les services de communication en ligne existants ou à venir destinés aux usagers.

Les services de communication en ligne incluent : les sites internet, intranet, extranet, les progiciels, dès lors qu'ils constituent des applications utilisées au travers d'un navigateur web ou d'une application mobile ; les applications mobiles qui sont définies comme tout logiciel d'application conçu et développé en vue d'être utilisé sur des appareils mobiles, tels que des téléphones intelligents (smartphones) et des tablettes, hors système d'exploitation ou matériel ; le mobilier urbain numérique, pour leur partie applicative ou interactive, hors système d'exploitation ou matériel.

La Ville de Rouen s'engage à prendre en compte des mesures d'accessibilité non obligatoires lorsque cela est possible, notamment la traduction de certains contenus en langage simplifié. C'est par exemple le cas pour le [Document d'Information Communal sur les risques Majeurs](#) (Dicrim), rédigé en Français Facile.

4. Montée en compétences des agents

Actions de formation et de sensibilisation des agents

La Ville s'engage à mener des actions de formation et de sensibilisation de manière pérenne dans ses plans de formation annuels.

Elles ont pour objectifs de permettre aux agents contributeurs de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles. Les agents contributeurs prioritaires identifiés sont :

- Les agents en charge des sites web vitrines de la Ville de Rouen,
- Les agents publiant du contenu sur ces sites web, les agents créant des documents ayant vocation à être publiés numériquement (délibérations, etc.),

- Les agents impliqués dans la relation numérique aux usagers.

De même, tous les agents de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, quel que soit leur métier, sont ou seront sensibilisés et formés afin de développer une culture commune sur le sujet et être des ambassadeurs de l'accessibilité numérique auprès de leurs interlocuteurs internes ou externes à la collectivité. Les formateurs de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique intègrent les notions d'accessibilité numérique dans leur contenu pédagogique, notamment quand ils forment les agents de la collectivité à l'utilisation de la bureautique.

Prise en compte des compétences ou connaissances requises dans les fiches de poste et dans les processus de recrutement

Une attention particulière va être portée sur les compétences ou connaissances sur l'accessibilité numérique des agents contributeurs, lors de la création des fiches de postes et dans les processus de recrutement.

5. Ressources et expertises externes

Pour auditer la conformité au RGAA de ses sites de communications en ligne, la Ville agit de deux manières pour les audits initiaux ou les audits de renouvellement : en auto-audit ou audit par un organisme externe en fonction de la nature et de la complexité des projets (compétence des agents en charge de la solution, audit initial ou audit de renouvellement, complexité du site et des pages, etc....).

La Ville de Rouen met à disposition de ses agents des outils pour aider notamment à la mise en accessibilité de documents bureautiques. Exemple : intégration des outils NVDA et Colour Contrast Analyser dans le centre logiciel ; et accès au Vérificateur d'accessibilité et à l'outil Narrateur de Windows.

6. Intégration de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets numériques afin d'en faire une caractéristique incontournable sous réserve que l'offre numérique le permette.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences sont rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos partenaires.

7. Intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles

Depuis 2024, pour tout nouveau marché d'acquisition de solution numérique ou refonte de sites internet, la Ville de Rouen intègre des exigences d'accessibilité numérique notamment par le biais de clauses contractuelles.

8. Tests utilisateurs

Des tests utilisateurs auprès de personnes en situation de handicap (tout type de handicap) sont organisés pour certains de nos sites internet

La Direction des Transitions travaille avec des associations de personnes en situation de handicap lors d'ateliers de concertation et de tests.

9. Plans annuels

Ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique est accompagné de plans annuels :

- Plan annuel 2026,
- Plan annuel 2027 (à venir),
- Plan annuel 2028 (à venir).